Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221003-D20221003-139-DE Date de télétransmission : 06/10/2022 Date de réception préfecture : 06/10/2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-139 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2022, le lundi 3 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président. Date de convocation : mardi 27 septembre 2022 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 62 - Nombre de pouvoirs: 17 - Nombre de votants: 79

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Marie-Noëlle TAUTY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL (jusqu'à la délibération n°2022-157), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Daniel ROUSSET (jusqu'à la délibération n°2022-158), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2022-142), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Patricia GRIMAL), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Joël BRUNET (à Jean-Marc RIGAUD), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Alexandre NANCHI (à Stéphanie JULLIEN), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Elisabeth LAROCHE (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Régine GIROUD), Frédéric BARDOT (à Lionel MANOS), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gaël ALLAIN (à Ludovic PUIGMAL), Françoise GIRAUDET (à Liliane FALCON), Eric BEAUFORT (à Patrick MILLET), Bernard GUERS (à Roselyne BURON).

Etaient excusés et suppléés : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU).

Etaient excusés: Jean PEYSSON, Jean MARCELLI, Daniel BEGUET.

Etaient absents: Sylvie SONNERY, Dominique DELOFFRE.

Objet : Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) d'Ambérieu-en-Bugey - Contrat d'Aménagement de Mobilités Vertes (CAMV)

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 septembre 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission mobilités du 20 septembre 2022 ;

VU les statuts de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

VU le projet de territoire et en particulier l'axe 3-2;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle la délibération cadre relative au développement du quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey N°68 du 17/09/2019 présentant les projets de développement du quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey et notamment le projet de transformation de la gare en Pôle d'échanges multimodal (PEM). L'intérêt communautaire du Pôle d'Echanges Multimodal fait de la CCPA le pilote naturel du projet.

Dans ce cadre, des études ont été menées permettant de valider des principes d'aménagement phasés en deux temps :

- Aménagement du parvis, de la gare routière et requalification de l'avenue Sarrail
- Réaménagement du stationnement gare : requalification du parking SNCF et création d'un parking en ouvrage en fonction des besoins de stationnement.

Accusé de réception en préfecture 001-24010083-20221003-D20221003-139-DE Date de télétransmission : 06/10/2022 Date de réception préfecture : 06/10/2022

Par ailleurs, des travaux de mise en accessibilité de la gare elle-même (accès aux quais, passage souterrain, hauteur des quais...), réalisés par SNCF-réseau ont pris fin en 2021.

L'objet de cette délibération vise l'approbation d'un Contrat d'Aménagement des Mobilités Vertes (CAMV) entre la Communauté de de communes de la Plaine de l'Ain, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Commune d'Ambérieu-en-Bugey, le Département de l'Ain et SNCF Gares et Connexions.

Le CAMV porte sur les travaux de requalification du parvis de la gare, de l'avenue Sarrail, la création d'une gare routière à 7 quais, sous maîtrise d'ouvrage de la CCPA et la requalification du parking SNCF, sous la maîtrise d'ouvrage de Gares et Connexions.

La dernière tranche de l'aménagement du PEM consistant en l'aménagement d'un parking de 350 places sur la friche dite « Cordier » fera l'objet d'études de maitrise d'œuvre en 2023 pour des travaux envisagés en 2024.

La conclusion d'un Contrat d'Aménagement des Mobilités Vertes (CAMV) permet de cofinancer la réalisation des travaux envisagés :

- Création d'une gare routière de 6 postes à quais en site propre ainsi que d'un quai tampon, complétée par 2 arrêts de bus pour le TAM sur l'avenue Général Sarrail redimensionnés pour faciliter les manœuvres des véhicules ;
- Aménagement et végétalisation du parvis de la gare incluant une dépose minute, une dépose taxis, et une offre de stationnement deux-roues motorisés et vélos ;
- Requalification de l'ensemble de l'avenue Sarrail;
- Création d'un mail piéton permettant l'irrigation du pôle d'échanges et sa connexion avec l'extérieur via notamment des liaisons modes doux avec le centre-ville et les zones d'emplois et de services de la CCPA;
- Requalification du parking longue durée SNCF.

Le projet de création du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) a été construit afin de répondre aux objectifs d'efficience, de transition écologique et aux enjeux sociaux et environnementaux. Il participe pleinement à la transformation du quartier de gare et à l'attractivité de la Plaine de l'Ain. Il permettra de :

- Améliorer l'accès au train régional pour les modes alternatifs à la voiture individuelle
- Renforcer l'attractivité du territoire et du quartier gare d'Ambérieu en favorisant la mixité des usages et de l'ensemble de sa zone de chalandise
- Améliorer la qualité de service en termes d'accueil, de confort et d'information voyageurs
- Structurer l'offre de stationnement sur le quartier.

Le projet a pour objectif de développer les différents modes de mobilités, en particulier en transport commun par la création d'une véritable gare routière accueillant les voyageurs, à proximité immédiate de la gare TER d'Ambérieu-en-Bugey. Les différents flux ont été dimensionnés et analysés avec la combinaison de l'accueil vélo (création d'une piste cyclable jusqu'à la gare et connexion à l'avenue Sarrail, implantation de nouveaux stationnements complémentaires de l'offre existante sur le périmètre de cette tranche) et l'accueil des bus.

La qualité a été recherchée dans l'insertion paysagère, le traitement des surfaces (ex : platelage bois + bandes pépites granit antidérapantes, béton désactivé), le choix du mobilier et même la création d'un éclairage spécifique avec la conception d'un mât original rappelant le profil des arbres dans le secteur (concept de biomimétisme appliqué ici au mobilier d'éclairage).

Il est prévu une végétalisation permettant de réduire les ilots de chaleur (principe de micro-forêt feuillus et diversité biologique selon des choix d'essences) et de s'adapter au réchauffement climatique.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221003-D20221003-139-DE Date de télétransmission : 06/10/2022 Date de réception préfecture : 06/10/2022

Au niveau de la gestion de l'eau pluviale, des solutions ont été mises en œuvre pour désimperméabiliser les sols et infiltrer l'eau à la parcelle afin de déconnecter les volumes du réseau unitaire.

Le montant total des travaux est estimé à :

- Ouverture des plis marchés pour la requalification du parvis, de la gare routière et la section Sarrail au droit de ces aménagements = 2 669 089 euros HT
- Estimatif stade AVP Avenue Sarrail = 1 846 940 euros HT
 TOTAL = 4 516 029 euros HT

Le budget et le plan de financement proposé pour le Contrat d'Aménagement des Mobilités Vertes sont les suivants :

CAMV travaux PEM d'Ambérieu	Coût € HT	ССРА		Région AURA		Département Ain	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
MOA CCPA: parvis, gare routière, avenue Sarrail	4 600 000 €	47 %	2 170 000 €	47 %	2 170 000 €	6 %	260 000€
MOA G&C : parking de la gare	1 440 000 €	50 %	720 000 €	50 %	720 000 €		
TOTAL HT	6 040 000 €	48 %	2 890 000 €	48 %	2 890 000 €	4 %	260 000€

La consultation pour les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal a été lancée à l'été 2022 afin d'être prêt en novembre 2022 pour la réalisation des travaux, dans la continuité des travaux d'accessibilité de la gare elle-même.

Le projet de Contrat d'Aménagement de Mobilités Vertes (CAMV) est joint à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré par 75 voix pour, 2 voix contre (MM. Antoine MARINO MORABITO et Joël GUERRY) et 2 abstentions (M. Ludovic PUIGMAL avec pouvoir de M. Gaël ALLAIN) :

- APPROUVE les travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) d'Ambérieu-en-Bugey.
- APPROUVE le budget et plan de financement proposés.
- APPROUVE le Contrat d'Aménagement de Mobilités Vertes (CAMV) avec la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Commune d'Ambérieu-en-Bugey, le Département de l'Ain et SNCF Gare et Connexions.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le CAMV, et ses éventuels avenants.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Acte rendu exécutoire après : Dépôt en Préfecture, le 6 octobre 2022 et publication le 7 octobre 2022

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délegation, Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN

